



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHONE



A Lyon, le 26 février 2019

Bordereau d'envoi

Service expéditeur : Préfecture du Rhône, DSPC, SIDPC
18 rue de Bonnel 69 003 LYON

Dossier suivi par Mme Legris au 04 72 61 60 41 ou M Lopez au 04 72 61 60 43

NOMBRE de PIÈCES	OBJET	OBSERVATIONS
1	- Projet du plan particulier d'intervention (PPI) du CNPE du Bugey – situé sur la commune de Saint Vulbas	<p><u>TRANSMIS</u></p> <p>« pour suite à donner »</p> <p><i>En vous demandant de bien vouloir respecter les dates du début et de la fin de la consultation</i></p>
1	- Courrier de Monsieur le préfet	
1	- Avis pour affichage	
1	- Registre de recueil des observations	

Destinataires :

Mesdames et Messieurs les maires du futur périmètre du PPI CNPE du Bugey

O. J.N. SOUET
n. Le Maire
DGS
DST
c. villaume

PRÉFECTURE DU RHÔNE
69419 LYON Cedex 03
S.I.D.P.C.



PRÉFET DU RHÔNE

Lyon le, 22 FEV. 2019

Préfecture du Rhône
Direction de la Sécurité
et de la Protection Civiles
Service Interministériel de Défense
et de Protection Civiles

Affaire suivie par Sylvia LEGRIS
Tél : 04 72 61 60 41
Courriel : sylvia.legris@rhone.gouv.fr

n° 41

Le préfet,

à

Madame et Messieurs les Maires
des communes situées dans la zone
d'application du PPI du CNPE du BUGEY, à
ST VULBAS
(Destinataires *in fine*)

- Objet** : Consultation de la population et des maires des communes sur le projet de plan particulier d'intervention (PPI) du CNPE du Bugey, situé sur la commune de Saint Vulbas
- Références** : Articles R741-23 à R741-31 du code de la sécurité intérieure
Arrêté du 5 janvier 2006 relatif à la consultation du public sur les projets de plan particulier d'intervention
- Annexes** : Projet de plan, registre et avis pour affichage

Conformément aux dispositions de l'article R 741-26 du code de la sécurité intérieure relative à la consultation du public sur les projets de plan particulier d'intervention (PPI) de certaines installations, je vous informe que le PPI du CNPE du Bugey, situé sur la commune de Saint Vulbas, est soumis à la consultation de la population du

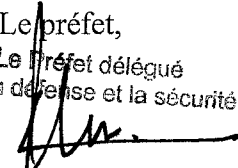
Lundi 1^{er} avril au jeudi 2 mai 2019.

Un avis de publication, inséré par la préfecture dans les journaux suivants : Le Progrès et « Le Tout Lyon Affiches », informera la population de la possibilité de consulter ce document à la mairie des communes du périmètre du plan, ainsi qu'à la préfecture du Rhône.

De même, il vous appartiendra d'annoncer par affichage la mise à disposition pour avis du plan particulier d'intervention du CNPE du Bugey.

D'autre part, vous trouverez ci-joint le registre servant à recueillir les observations et les remarques éventuelles du public que vous voudrez bien mettre à la disposition du public à la mairie. Ce registre devra être retourné au service interministériel de défense et de protection civiles, avant le vendredi 10 mai et mentionnera, sous le cachet de la mairie, le nombre d'observations recueillies.

Je vous remercie de votre collaboration et vous précise que le service interministériel de défense et de protection civiles se tient à votre disposition pour toute information qui vous serait utile.

Le préfet,
Le préfet délégué
pour la défense et la sécurité,

David CLAVIERE



PRÉFET DU RHÔNE

AVIS POUR AFFICHAGE

Conformément à l'arrêté du 5 janvier 2006 relatif à la consultation du public sur les projets de plan particulier d'intervention (PPI) de certaines installations, je vous informe que le PPI du CNPE du Bugey, situé sur la commune de Saint-Vulbas (01), est soumis à l'avis de la population

du lundi 1^{er} avril au jeudi 2 mai 2019

Le plan s'appliquera aux communes du Rhône suivantes :

COLOMBIER-SAUGNIEU
GENAS
JONAGE

JONS
MEYZIEU
PUSIGNAN

SAINT-BONNET-DE-MURE
SAINT-LAURENT-DE-
MURE

Le projet de plan particulier d'intervention peut être consulté dans ces mairies et en préfecture du Rhône aux heures habituelles d'ouverture.

Fait à Lyon le 22 FEV. 2019

Le préfet,
Le préfet délégué
pour la défense et la sécurité,


David CLAVIERE